



DUCATI CLUB DE FRANCE
Monsieur Jean François GUICHEN
103, la Huperie
44690 MONNIERES

Paris, le 18 mars 2026

Monsieur,

Après étude de votre règlement, nous avons le plaisir de vous délivrer l'agrément ci-dessous.

DCF

AGREMENT N° 2026 / 12

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et une complète réussite de votre saison sportive.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jules SOBASZEK
Direction des Sports



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com

ffmoto.org





Association créée le 10 juin 1980 (J.O. du 10/07/1980) Loi 1901
Marque Déposée le 24 juin 1995 (J.O. du 09/08/1995)

DUCATI
CLUB DE FRANCE

REGLEMENT PARTICULIER DCF® / " VITESSE 2026 "

	page
ARTICLE 1 - PRESENTATION	1
ARTICLE 2 - ORGANISATEUR ET SECRETARIAT	1
ARTICLE 3 - JURIDICTION	1
ARTICLE 4 - APPLICATION DU REGLEMENT	2
ARTICLE 5 - OFFICIELS	2
ARTICLE 6 - ASSURANCE	2
ARTICLE 7 - MACHINES ADMISES	2
ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS, DROITS D'ENGAGEMENT ET CAUTION	3
ARTICLE 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	3-4-5
ARTICLE 10 - PASSES ET BRACELET	5
ARTICLE 11 - CARBURANTS	5
ARTICLE 12 - BRIEFING	5
ARTICLE 13 - SECURITE GENERALE	5
ARTICLE 14 - ESSAIS CHRONOMETRES - GRILLE DE DEPART - COURSES - ARRIVEE - CLASSEMENT	6-7
ARTICLE 15 - ABANDON	7
ARTICLE 16 - ANNULATION DE L'EPREUVE	7
ARTICLE 17 - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES	7
ARTICLE 18 - PREVISION D'HORAIRE - PLAN DU CIRCUIT	7

ARTICLE 1 - PRESENTATION

Les Courses de Vitesse DCF® Modernes, Classiques et Coupe DUCATI Superquadro V2 sont des épreuves incluses dans les manifestations intitulées Ultimate Cup, SRC et Giostra Diavolista, voir planning ci-dessous :

- **15, 16 et 17 Mai 2026** - Circuit Paul Ricard (5.861km) : DCF® **Trophées Classiques #1 (Taglio – Casti)** et DCF® **Trophées Modernes #1 (Bordi – Furi)** & **Coupe DUCATI Superquadro V2** épreuves incluses dans la manifestation intitulée « **Sunday Ride Classic** »
- **24, 25 et 26 Juillet 2026** - Circuit de Nogaro : Organisation DCF® **Trophées Classiques #2 (Taglio, et Casti)** et DCF® **Trophées Modernes #2 (Bordi – Furi)** & **Coupe DUCATI Superquadro V2** (Voir manifestation hôte Giostra Diavolista) **EPxxx**
- **11, 12 et 13 Sept 2026** - Circuit de Haute Saintonge : DCF® **Trophées Classiques #3 (Taglio, et Casti)** et DCF® **Trophées Modernes #3 (Bordi – Furi)** & **Coupe DUCATI Superquadro V2** (Voir manifestation hôte Desmosonic Orchestra) **EPxxx**
- **9, 10 et 11 Octobre 2026** - Circuit de Magny-Cours : DCF® **Trophées Classiques #4 (Taglio, et Casti)** et DCF® **Trophées Modernes #4 (Bordi – Furi)** & **Coupe DUCATI Superquadro V2** épreuves incluses dans la manifestation **CLNA Vigeant**

Ces courses sont placées sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue Régionale de Motocyclisme où se déroulent les épreuves et sont enregistrées sous les N° **EPXXX** . Voir manifestation hôte.

ARTICLE 2 - ORGANISATEUR ET SECRETARIAT

Organisateur : DUCATI CLUB DE FRANCE®, Patrice BRILLOUET – Remy MAUGENDRE – Michel CHEYLAN

Inscriptions : DUCATI CLUB DE FRANCE®, Patrice BRILLOUET- inscriptions@desmo-net.com

Tous les engagements devront être effectués sur le site de <https://ffm.engage-sports.com>

En cas de problème veuillez utiliser l'aide en ligne https://ffm.engage-sports.com/doc/qui_contacter/

ARTICLE 3 - JURIDICTION

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la FFM, aux prescriptions de la C.C.R et au présent règlement particulier.



ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS, DROITS D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

Ce règlement particulier est accessible sur le site du DCF® www.desmo-net.com.

L'engagement se fait exclusivement via le site : <https://ffm.engage-sports.com/c/club/19024/>

Les **Courses Vitesse** DCF® sont ouvertes à tout pilote français ou étranger d'au moins 15 ans suivant les conditions FFM, **membre du Ducati Club de France®** adhérent et à jour de cotisation pour l'année en cours avant de s'engager, titulaire d'une **Licence vitesse valide** ou d'une **Licence Une Manifestation LJA** délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme.

Un droit d'engagement de **280 €/SRC ; 255€/GIOSTRA ; 245€/DESMOSONIC et 260€ CLNA Vigeant (100 € de remise accordé à la dernière épreuve pour les inscriptions à toutes les épreuves d'un trophée DCF)** devra obligatoirement être versé au Ducati Club de France®.

21 Jours avant le début de la manifestation des pénalités de **30 €** seront appliqués à l'inscription et **l'engagement sera payé uniquement par CB** en ligne.

A 8 jours du début de la manifestation aucune inscription ne sera possible (**pas d'inscription sur place !**).

Le règlement se fera directement par le biais du site internet <https://ffm.engage-sports.com/> (selon les modalités indiquées sur le site desmo-net.com).

Les droits d'engagement ne seront pas remboursables, sauf cas exceptionnel et après étude de la demande par le comité de sélection.

Pour tout forfait à une épreuve avant la clôture des engagements en ligne, quel que soit le mode d'inscription initial (épreuve par épreuve ou tout le Championnat), **un droit administratif de 65 € sera retenu.**

Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront ni remboursés ni reportés.

En cas de chute ou casse lors des sessions d'entraînement, aucun remboursement d'engagement ne sera possible, et ce même avec un certificat médical. De même en cas d'annulation de l'épreuve par décision fédérale, ou préfectorale, aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Dans tous les cas d'annulation de l'inscription quel que soit le motif, l'organisateur appliquera une pénalité de remboursement de 65 €.

Dans tous les cas, seules les **36, 40, 44 (50 à la SRC)** premières inscriptions pour chaque catégorie acceptée par le comité de sélection seront retenues, + 5 en liste d'attente. Elles correspondront aux présélections et au Règlement Particulier.

Les pilotes en liste d'attente seront autorisés à prendre part à la manifestation en tant que suppléant « disponible » dans la limite de l'homologation du circuit hôte.

Règles pour les « engagés en liste d'attente »

- Le nombre de pilotes admis en liste d'attente est fonction de la capacité d'homologation du circuit (5 pilotes maximum en liste d'attente) • Les pilotes admis en liste d'attente participent avec les engagés aux essais libres et aux essais chronos
- Les pilotes engagés avant liste d'attente sont toujours prioritaires

Si désistement d'un engagé

- Priorité toujours fixée sur la date d'inscription : 1er en liste d'attente = 1er à participer
- Inscription du pilote entrant encaissée par le club

Si pas de désistement d'un engagé

- Les pilotes en liste d'attente signent une feuille d'abandon et ne participent pas à la manche à venir
- Remboursement de 50% de l'inscription Les pilotes acceptés recevront par mail une confirmation d'engagement au plus tôt un mois avant

l'épreuve.

Le DUCATI CLUB DE FRANCE® ou l'organisateur se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement, cette décision sera sans justification et sans appel.

ARTICLE 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à partir (voir les horaires prévisionnels de chaque manifestation).

Le lieu des vérifications sera indiqué sur place.

Tous les pilotes devront se présenter aux vérifications administratives et techniques. Ils seront munis de leur équipement et de tous les documents nécessaires pour vérifier **leur identité** : confirmation d'engagement, permis de conduire ou CASM, **une licence vitesse valide** ou d'une **licence une manifestation type LJA** **devras être souscrite au moins 15 jours avant le début de la manifestation, carte DCF® avec timbre de l'année civile en cours et une pièce d'identité. Pas de Licence a la journée délivrée sur place.**

Contrôle Technique

Se référer aux articles relatifs au sonomètre et à l'article installation feu rouge dans l'annuaire FFM 2026 pour la préparation de la machine et l'équipement pilote.

Règle générale CNV : <https://pratiquer.ffmoto.org/media/document/regles-generales-pour-les-contrôles-techniques-cnv>

Toutes les motos présentées devront être conformes **aux règles générales pour les épreuves de vitesse technique de la FFM** celles-ci prévalent sur les règles techniques de ce règlement particulier.

(Lire **IMPÉRATIVEMENT !! L'annuaire du Licencié de l'année en cours**) et notamment :

Les machines doivent porter des plaques de Numéro. Les chiffres devront être de 140 mm de hauteur, 25 mm d'épaisseur, 90 mm de large et espacés d'un minimum de 25 mm. La couleur mate des plaques et des numéros est libre à condition que les numéros ressortent correctement et soient facilement identifiants. L'attribution des N° se fait en accord avec l'organisation. Les plaques doivent être disposées de la manière suivante : une à l'avant du carénage ou devant les tés de fourche et deux plaques placées de chaque côté de l'arrière de la selle ou sur les flancs de carénage à condition qu'elles restent entièrement visibles.

Le carénage inférieur doit être construit en une seule partie pour recueillir, en cas de casse moteur, au moins la moitié de la totalité de l'huile moteur et du liquide de refroidissement. Aucune ouverture située à moins de 50mm du bas de carénage n'est autorisée.

Si la moto n'est pas équipée d'origine d'un carénage, un bac de récupération (50% des liquides) doit équiper le motocycle.

Si vous avez gardé les bouchons (plus obligatoires) merci de les rendre non démontables et étanches (**en cas de piste déclaré WET vous devez garder les bouchons**).

La moto doit être présentée propre avec le bas de carénage démonté et présenté. Sinon la machine sera refusée à l'entrée du contrôle technique.

Les leviers de frein, d'embrayage et de décompresseur doivent avoir l'extrémité munie d'une boule conforme aux règles FFM.

Tous les bouchons de vidange, de remplissage, niveau d'huile et manostat de pression d'huile ainsi que toutes les vis de raccords d'huiles de graissage seront munies d'un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

Les vis de fixations des étriers avant doivent être freinées par un fil métallique de sécurité, sauf épreuve d'Endurance.

Le freinage des vis raccords de freins type banjo n'est pas obligatoire.

La séparation des conduites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur.

Une exception peut être autorisée pour les machines équipées d'origine d'un ABS qui ne peut être techniquement modifié.

Les filtres à huile type automobile, doivent être arrêtés par un collier Serflex et un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

La vis de verrouillage de boîte de vitesse ou de kick ainsi que le contacteur de point mort à l'arrière du moteur (DUCATI), ainsi que les bouchons et trappes de visite en contact avec l'huile (moteur, boîte ou pont) seront munies d'un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

Seul l'eau pure, eau sans aucun additif autorisés comme liquide refroidissement.

Adapter des récupérateurs (huile, eau, essence, acide de batterie). Ne pas faire aboutir dans le même bocal l'eau et l'essence. La récupération peut se faire dans plusieurs bocal solidement fixés avec l'ouverture ou l'évent dirigés vers le haut, d'un volume de 1,5 L avec un minimum de 1L pour le reniflard d'huile. Si le système de ré-aspiration des vapeurs d'huile n'est pas modifié et reste bien d'origine, il n'est pas obligatoire d'adapter un bocal de récupération.

Les repose-pieds peuvent être soit de "type rabattant" dans ce cas ils devront être équipés d'un dispositif de retour en position normale, soit fixes, et dans ce cas leurs extrémités doivent être munies d'embouts en nylon ou Téflon d'un rayon minimum de 8 mm.

Les extrémités des guidons doivent être bouchées, soit par le caoutchouc des poignées, soit par des embouts Téflon ou nylon.

Un garde-chaîne doit être installé de manière à empêcher que le pied du pilote ne se coince entre la course de la chaîne inférieure et la couronne : ce garde-chaîne pourra être en matériau de type Téflon, nylon ou matériaux composites ou en alliage d'aluminium ayant les bords arrondis et d'une épaisseur minimale de 5 mm et être solidement fixé.

L'installation d'un feu rouge arrière est obligatoire. Celui-ci devra être allumé en cas de pluie.

Sa mise en œuvre, installation et puissance sont précisées dans l'annuaire Officiel de l'année en cours.

Tous les accessoires "agressifs" (tige d'amortisseur de direction, tige de frein arrière) doivent être protégés par un embout en caoutchouc (tronçon de durite). La sortie du pot d'échappement doit être protégée (bord arrondi, rondelle soudée) afin de ne pas se transformer en emporte-pièce, et ne doit pas dépasser l'aplomb de l'arrière du pneu AR.

Le bouchon de réservoir doit être d'origine ou proche de l'origine (bouchon classique). Remplissage dans sa totalité du réservoir de mousse type "Explosafe" article 14 annuaire FFM.

Un coupe contact ou interrupteur se trouvant d'un côté ou de l'autre du guidon ou semi-guidon (de couleur rouge, visible, facilement accessible et fonctionnel) pouvant être actionné sans lâcher le guidon ou demi-guidon doit permettre l'arrêt immédiat du moteur. La poignée de gaz doit revenir d'elle-même lorsque le pilote ne la maintient pas.

Une protection de levier de frein avant (règles générales pour épreuve de vitesse.) (Une dérogation est accordée aux machines type Classique équipées de frein à mâchoire mécanique suivant dérogation règlement Classique vitesse ancienne).

Les motos doivent être équipées d'une protection du levier de frein avant, afin de protéger le levier de frein au guidon d'un actionnement accidentel en cas de collision avec une autre machine. Ces protections doivent faire l'objet d'une fabrication en série et être distribuées par un professionnel.

Tous les carter moteurs contenant de l'huile et pouvant être en contact avec la piste à la suite d'une chute devront être protégés par un second carter en matériau métallique ou composite. Des plaques et/ou des barres en aluminium ou acier de protection contre les chutes sont également autorisées. Tous ces dispositifs doivent être conçus afin de résister aux chocs, frottements abrasifs et dégâts dus à une chute. Tous ces couvercles doivent être fixés correctement et de façon sûre par les vis de fixation qui équipent également les couvercles originaux du moteur sur les carter.

Nous vous conseillons des protections du commerce lorsque celles-ci sont disponibles.

Tous montages disgracieux et dangereux devront faire l'objet d'une approbation par le contrôleur technique.

Une dérogation est accordée aux moteurs **Ducati Monocylindres Classiques étroits**, de par leur conception aucun carter ne peut entrer en contact en 1^{er} avec la piste.

Contrôle en dynamique

Le contrôle en dynamique est effectué avec un moteur en pleine charge. Elle s'applique sur tout autre circuit que des circuits de karting.

En compétition, une machine est réputée non conforme si 3 passages au-dessus de 109 dB/A après application du correctif sont mesurés durant la même session ou course.

En cas de non-conformité, l'opérateur consigne les valeurs relevées corrigées dans un rapport écrit qu'il présente au jury. Se référer à la méthode de contrôle en dynamique des RTS Règlementation Niveau Sonore des machines pour la mise en place du dispositif.

Equipements

Les normes de casques suivantes sont autorisées pour 2026 : **ATTENTION à partir de 2027 les casques avec la norme ECE 22-05 ne seront plus autorisés en compétition.**

*Europe : ECE 22-05 / ECE 22-06

*Japon : JIS T 8133 : 2015

*USA : SNELL M 2015

*FIM : FRHPhe - 01 et FRHPhe - 02

Le port du casque intégral avec visière est obligatoire. Les casques modulables, tout terrain, off road et jet sont interdits. Aucune adjonction d'appendice non homologué n'est autorisée sur ou à l'intérieur des casques. Les autocollants, autres que ceux d'origine, sont interdits sur les casques. Le pilote est responsable de la lisibilité des marques d'homologation de ses équipements (casques, dorsales...), si ces marques sont illisibles les équipements sont refusés par les commissaires techniques. À tout moment de la manifestation, les commissaires techniques peuvent, s'ils le jugent nécessaire, retirer toutes marques d'approbation FFM sur les casques, et/ou saisir temporairement une pièce de l'équipement qu'ils jugeraient non conforme ou dangereuse. Un rapport est immédiatement adressé au directeur de course pour l'en informer.

Le port d'un airbag et d'une protection pectorale homologués par la FFM est obligatoire pour toutes les compétitions (norme EN 1621-4 pour les airbags mécaniques ou airbag figurant sur la liste des équipements certifiés conformes par les fabricants : [Liste des airbags approuvés | FFMoto](#)).

Pneumatiques

Le choix des pneus est libre (sauf « Taglio Classica et TT/F1 » pneus de 18" ou 16") Quantité libre

Couverture chauffante autorisée **uniquement** en pré-grille (suivant les règles CNV FFM). Pour les pneus avec préconisation du sens de roulage, celui-ci devra être respecté.

Caméras (type Go Pro)

L'usage d'une caméra sur les épreuves fédérales est autorisé pour l'ensemble des disciplines, sous réserve du respect de certaines conditions relatives à la sécurité du pilote, lesquelles sont définies à l'article 2.1.24 du Code Sportif. La caméra doit être sécurisée par un câble acier souple fixé sur la caméra et relié à la moto. Puis ledit câble doit être fixé par une vis à côté ou à la base de son support lui-même fixé par des vis sur la moto.

ARTICLE 10 – PASSES ET BRACELET

Chaque pilote se verra remettre, lors des vérifications administratives, un bracelet qu'il devra porter pendant la durée des essais et de la course ainsi que deux pass mécaniciens et un pass chronométrateur.

Les pilotes qui se présenteront en pré-grille sans leur bracelet, seront refoulés.

En cas de perte ou de casse, le bracelet devra être impérativement remplacé auprès de l'organisation.

ARTICLE 11 – CARBURANT

Le carburant utilisé doit être de l'essence vendue aux pompes du commerce routier, conformément à la réglementation FFM pour les moteurs 4T, pour les motos anciennes dont la technologie ne le permet pas, l'utilisation des additifs est tolérée ou de l'essence type « AVGAS » 100 LL.

ARTICLE 12 - BRIEFING

Les pilotes devront obligatoirement assister en totalité au briefing. La présence du team manager est fortement conseillée. Le lieu et l'heure seront indiqués sur place. En cas d'absence, l'équipage concerné pourra être pénalisé d'une **amende de 75€**. (Règle fédérale chèque à l'ordre de la FFM).

ARTICLE 13 - SECURITE - PARC COUREUR - STAND - MUR de CHRONOMETRAGE

Pour la sécurité de tous, des règles élémentaires devront être impérativement respectées.

Parc coureur :

- Il est formellement interdit de faire des essais de moto.
- L'utilisation de mini moto est interdite aux enfants.
- Le piquetage ou le perçage du bitume, pour tentes et auvents, est **rigoureusement interdit**.
- Les enfants en bas âge doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, qu'ils soient à pied ou à bicyclette.
- Tous les **animaux domestiques** doivent impérativement être **tenus en laisse**.
- Chacun doit garder son emplacement propre en utilisant les poubelles et les bidons de récupération des huiles usagées qui sont mis à disposition.
 - L'abandon de matériel à la fin du weekend (pneus, huile etc..) fera l'objet d'une enquête par l'organisateur qui prendra les mesures conformément aux règles environnementales en place sur le circuit d'accueil.
- Un tapis environnemental conforme aux règles FFM est OBLIGATOIRE dans le parc coureur et dans les stands - Chacun doit impérativement suivre les consignes du chef de parc et des placeurs. - Chacun doit respecter et laisser les sanitaires **PROPRE**.

Tout manquement à ces règles simples peut entraîner une exclusion du parc en cas de mauvaise foi ou s'il y a impossibilité de trouver un compromis. L'installation dans le parc coureur est réservée en priorité aux pilotes et à leur équipe possesseurs d'un pass délivré par l'organisation. Le parc coureur reste accessible au public, chacun doit rester vigilant et prévenir les visiteurs ou les accompagnants du respect des règles.

Voie de décélération, mur de Chronométrage :

Ces endroits sont dangereux, les règles y sont donc plus strictes pour la sécurité de tous.

L'accès y est interdit aux enfants de moins de 16 ans (les mineurs de plus de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte).

Les stands sont accessibles à toutes personnes sous l'entière responsabilité du team manager, qui doit s'assurer que toutes les règles de sécurité soient respectées.

Tout comme l'organisation, le team manager peut accepter ou refuser la présence de personne ne possédant pas de PASSE ou des PASSES d'une autre équipe.

Le team manager est responsable de son équipe et reste l'interlocuteur privilégié de l'organisation. Il doit impérativement faire respecter le règlement par son équipe. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs, c'est lui qui sera pénalisé en cas de non-respect de la réglementation.

Interdictions absolues dans les stands :

- De fumer ou de vapoter.
- D'emmener un animal même attaché (nos amies les bêtes sont tolérées attachées derrière le stand).
- De stocker de l'essence (Seul le derrick ou système de remplissage soit 30 L MAXI)
- Le stock d'essence doit être derrière le stand à l'abri de tout risque dans la mesure du possible à l'ombre.
- Interdiction d'utiliser barbecue, gazinière, matériel électrique produisant un arc électrique (perceuse, compresseur, meuleuse, poste à souder... Tout ce matériel peut être utilisé derrière le stand loin de l'essence).
- Interdiction de vidanger sur le sol (prévoir un bac plat de 8L, en cas de salissure, le stand devra être nettoyé le + vite possible). - Interdiction d'ouvrir le portail côté piste pendant les essais (Accès par la pré-grille).

Consignes impératives de sécurité stand côté piste

- Seules les personnes munies d'un PASSE délivré par l'organisation sont autorisées à circuler le long des stands côté piste
- L'accès au mur de Chronométrage est exclusivement réservé aux personnes munies d'un PASS : TEAM MANAGER ou CHRONO ou PILOTE. Toutefois l'organisation tolérera uniquement durant la procédure de départ et jusqu'au 2ème passage du premier et 5 minutes avant l'arrivée la présence des équipes au complet derrière le mur. Chacun reprenant sa place selon les consignes des officiels. - Interdiction absolue de monter ou de s'asseoir sur le mur de Chronométrage.
- En cas d'utilisation d'une chaise de chronométrage, rien dans sa fixation ne doit dépasser de l'aplomb du mur de protection (pas de serre-joint) - Interdiction absolue de remonter la voie des stands sur la moto, moteur en marche, durant les essais et la course sous peine d'une pénalité d'un stop and go de 30", toutefois le jury a la possibilité d'augmenter cette peine jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Toutes ces contraintes sont mises en place pour la sécurité de tous et pour la crédibilité de l'épreuve.

L'organisation s'engage à être tolérante et compréhensive envers la fougue de chacun, mais toutefois il sera signifié un avertissement au team manager dont un membre de l'équipe n'aurait pas respecté une de ces règles puis une pénalité d'un stop and go de 30", en cas de récidive, toutefois le jury a la possibilité d'augmenter cette peine jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Chaque équipage doit posséder dans son emplacement de ravitaillement un extincteur d'une capacité de 5 kg pour les appareils à poudre type A.B.C. ou polyvalente et de 2 kg pour les extincteurs de type CO² (neige ou mousse carbonique) efficace sur les feux d'hydrocarbures. Extincteur à eau interdit. Cet extincteur se cumule avec celui éventuellement prédisposé dans le stand par le circuit. Toute utilisation d'extincteur du circuit sera facturée par le circuit au Pilote ou à l'équipage concerné. Il ne doit pas être stocké avec l'essence mais à une distance de sécurité.

ARTICLE 14 - ESSAIS CHRONOMETRES - GRILLE DE DEPART - COURSES - ARRIVEE - CLASSEMENT

Seules les motos passées aux vérifications techniques seront autorisées à prendre la piste pour les essais libres et chronométrés.

Tous les concurrents doivent, avant la séance d'essais et la course, passer par la prégrille. Ceci pour le contrôle du bracelet, de la moto et de l'équipement. Les motos devront toutes être équipées du transpondeur. Il est prévu 2 séances chronométrées de **15' ou 20'**. Chaque pilote engagé doit participer à au moins une séance chronométrée et doit avoir effectué au minimum **1** tour chronométré. Les pilotes qui ne peuvent, pour des raisons techniques, participer à la séance d'essais chronométrée, seront placés en fond de grille de départ par ordre croissant du numéro de leur moto, ceci en accord avec le directeur de course.

Selon le règlement FFM, pour les courses de motos anciennes, il n'y a pas de limite de qualification. La séance d'essais chronométrée sert à confectionner la grille de départ.

Grille de départ :

Pour les deux manches course : même grille de départ selon le meilleur temps des essais chronométrés de chaque pilote. (Sauf weekend ultimate cup). Le pilote qui obtient le meilleur temps à la pole position, le pilote qui obtient le deuxième meilleur temps est en deuxième position sur la grille, ainsi de suite jusqu'à la dernière moto.

Départ et Courses :

La procédure de départ sera conforme aux instructions de la FFM et du type SUPERBIKE simplifié. Après au moins **1 tour de chauffe** sans s'arrêter, le départ se fait moteur en marche sur ordre du directeur de course.

Déroulement des courses :

Le drapeau à damier sera abaissé sur le premier pilote qui aura effectué ces tours ou le nombre de tours prévus en cas de changement.

Si la course doit être arrêtée au drapeau rouge par le directeur de course pour un problème grave, les machines sur le circuit à ce moment seront mises en parc fermé dans la ligne droite de chronométrage.

S'il s'avérait possible de reprendre le déroulement normal de la course, un nouveau départ serait donné. Le nouveau départ se fera dans l'ordre de classement du dernier tour avant l'interruption de la compétition.

Au cas où la course se déroule en plusieurs parties, le classement se fera au cumul des différentes manches. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque partie qui entrera en considération.

Lorsque, lors d'une neutralisation de la course entraînant une entrée en parc fermé, plus des deux tiers de la distance initiale de la course (arrondis au nombre entier de tours inférieur) ont été effectués par le coureur de tête, la course est considérée comme une course complète.

Classement final :

Chaque classement de manche sera repris dans les Trophées de Vitesse DCF® de l'année. Les classements du week-end seront établis au cumul des manches de chacune des 4 Catégories, et serviront à la préparation des podiums.

Pour chaque manche, les 15 premiers **ayant pris le départ** marquent des points selon le barème suivant et en fonction de leur catégorie respective

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les Trophées DCF® annuels seront remis après la dernière épreuve au VIGEANT

- “Trofeo delle Amazzoni” détail du format d'attribution des points sur desmo-net : <https://www.desmo-net.com/dcf-trofeo-delle-amazzoni>

PODIUMS :

Les podiums auront lieu à l'issue des courses. Il n'y aura aucune prime d'arrivée.

Il y aura un Podium sur le 1^{er} de chaque Sous-catégorie : Taglio / Casti / Bordi et Furi La répartition des podiums sera en fonction de la présence des catégories le jour de la course.

Il y aura 1 Podium féminin Trofeo Delle Amazzoni

Classements :

CLASSIQUES

- “Taglio” donnera lieu à **trois** classements :
 - un classement “**Mono 350 & 450**”
 - un classement “**Mono Open**” - un classement “**TT/F1” Classica**”
- “Casti” donnera lieu à **deux** classements :
 - - un classement “**Leggero**” - - un classement “**Brutale**”

MODERNES

- “Bordi ” donnera lieu à **deux** classements :
 - un classement “**Catapulta**” - un classement “**Duevalvole**”
- “Furi” donnera lieu à **deux** classements :
 - un classement “**Sinfonia**”
 - un classement “**COUPE DUCATI SUPERQUADRO V2**”

ARTICLE 15 - ABANDON

Un concurrent ne souhaitant ou ne pouvant plus continuer la course doit obligatoirement l'annoncer et faire signer son abandon par le team manager ou par lui-même auprès de la Direction de course dans un délai rapide. Si un pilote s'éloigne volontairement à plus de 50 mètres de sa machine, il sera considéré comme l'ayant abandonnée et mis hors course.

ARTICLE 16 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité.

Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression cinq jours au moins avant la date de l'épreuve. Les autorités administratives seront informées de la suppression de la course six jours au moins avant la date de la course.

ARTICLE 17 – RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif National, les pilotes et les équipes, par le fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif National pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tout acte ou omission de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, qu'ils soient nommés par l'organisateur ou par le pouvoir sportif national, dans l'application de ce règlement ou de tout avenant qui pourrait être établi par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

ARTICLE 18 - PREVISION D'HORAIRES

Les Horaires seront ceux de la manifestation hôte et seront communiqués ultérieurement par le DUCATI CLUB DE FRANCE®

